

Aide à la mobilité pour les Séjours Pédagogiques

Le but ? → Faciliter la mobilité des étudiants et leur permettre de mettre en pratique les compétences et aptitudes acquises lors de leur cursus universitaire

Pour qui ? → les associations étudiantes de l'Université de Corse

Critères d'éligibilité ? → être labélisée association étudiante de l'UdC, séjour pédagogique ne rentrant pas dans le cadre d'un projet tutoré ou noté

À combien s'élève l'aide ? → une commission examinera et attribuera une aide en fonction du dossier déposé par l'association

Aide à la mobilité pour les Stages en France Métropolitaine (hors Corse)

Pour qui ? → tous les étudiants qui effectuent un stage sur le Continent

Critères d'éligibilité ? → stage intégré au cursus, en présentiel et se trouvant à plus de 150 km A/R du lieu de résidence des parents (ou de l'étudiant)

À combien s'élève l'aide ? Une aide forfaitaire qui varie selon la durée du stage :

→ 300 € pour les stages de moins de 2 mois

→ 450 € pour les stages compris entre 2 et 4 mois

→ 600 € pour les stages de plus de 4 mois



Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023

Mesure 9 : aide aux stages et aux séjours d'études pour les étudiants inscrits en formation initiale à l'Université de Corse

Aide à la mobilité pour les Séjours Pédagogiques	40 000 €
Aide à la mobilité pour les Stages en France Métropolitaine (hors Corse)	50 000 €
Aide à la mobilité pour les Stages en Corse	40 000 €
Aide à la mobilité pour les Séjours Culturels et Sportifs	20 000 €
	150 000 €

Contacts Service aux Étudiants :

stages@univ-corse.fr – 04.95.45.01.51

vieetudiante@univ-corse.fr – 04.20.20.22.92